BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

Arrêté du 20 mai 2011 portant cessation de fonctions d'un fonctionnaire en qualité de régisseuse d'avances auprès de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de Centre Est

NOR: JUSF1113999A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés (directions interrégionales et territoriale) de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu la demande n°64730 du 4 mai 2011 du directeur interrégional pour la région Centre Est ;

ARRÊTE

Article 1

Il est mis fin aux fonctions de régisseuse d'avances de Madame Jacqueline GOBETTO, secrétaire administrative classe exceptionnelle auprès de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de Centre Est.

Article 2

L'arrêté du 16 avril 2010 portant nomination de Madame Jacqueline GOBETTO en qualité de régisseuse d'avances auprès de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de Centre Est est abrogé.

Article 3

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 14 avril 2011, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par le directeur interrégional pour la région Centre Est en sa qualité d'ordonnateur secondaire délégué au comptable assignataire.

Fait le 20 mai 2011

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés et par délégation, L'adjointe au chef de bureau de l'allocation des moyens

Aurore CHENU